

### **Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 13 mars 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 2111, rue Régent :
  - l'absence d'une surlargeur de manœuvre pour les allées de circulation se terminant en cul-de-sac au lieu d'un minimum de 1,2 mètre de largeur;
  - l'absence d'aire d'isolement entre l'aire de stationnement sur la rue de Mont-Royal et les limites latérales et arrière de terrain au lieu d'un minimum de 1,5 mètre de largeur pour toute aire de stationnement de plus de 5 cases.
  
2. Permettre au 7300, rue John-Molson :
  - une marge avant minimale de 10,2 mètres au lieu de 12 mètres;
  - une marge avant secondaire minimale de 8,6 mètres au lieu de 12 mètres;
  - une réduction du nombre minimal de cases de stationnement requis passant de 41 à 30.
  
3. Permettre au 3085, 2<sup>e</sup> Rue, d'aménager le tablier de manœuvre de l'aire de chargement et de déchargement en marge avant secondaire, le long de la voie de circulation du boulevard Cousineau, plutôt qu'en marge latérale ou arrière.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 24 février 2023.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert